

Sujet : [INTERNET] Arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse saison
2021/2022

Date : Sun, 25 Apr 2021 13:02:55 +0000

De : Michel POISSENOT

La présence des blaireaux est avérée sur l'ensemble du territoire du département. Le nombre des prises réalisées lors de la vénerie sous terre ne représente qu'une infime partie (moins de 5%) de la population estimée de blaireaux dans le département. La population de blaireaux est en constante augmentation. Pour ces raisons, il est nécessaire de permettre la chasse de cet animal à compter du 15 mai 2022 pour en assurer un minimum de régulation.